



Département de la Haute-Garonne

Mairie de

GOURDAN-POLIGNAN

Nombre de Conseillers :

en exercice	15
présents	11
votants	13
(Le Maire s'étant retiré)	

OBIET :

Examen et vote du
compte administratif
2024 de la commune

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Sous-
Préfecture de Saint-
Gaudens et affichage

Envoyé en préfecture le 11/04/2025
Reçu en préfecture le 11/04/2025
Publié le 11/04/2025
ID : 031-213102247-20250410-DEL_2025_02_02-DE

DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
n° 2025-02-02

L'an deux mille vingt-cinq, le dix avril, à 20 heures

Le Conseil municipal de la commune de Gourdan-Polignan dûment convoqué le 4 avril 2025, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. FRATUS, 3^e Adjoint. Secrétaire de séance Mme BRESSOLE Corinne.

Présents : M. SAULNERON, M. BRATUCCI, Mme BRESSOLE, M. DESERT-LACAY, Mme ECHEVARNE, Mme FAVAREL, M. FRATUS, M. GABAS, Mme GEVREY, M. LARQUE, Mme RENAUD

Absents excusés : M. COLLA (Procuration à Mme RENAUD), Mme GALLEGO (Procuration à Mme BRESSOLE), M. JORDA, M. MARTINEZ (Procuration à Mme GEVREY)

Absents non excusés :

Vu les articles L. 2121-14 et L. 2121-21 du code général des collectivités territoriales,
Considérant que M. Christian FRATUS a été élu pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif,
Considérant que M. Patrick SAULNERON, Maire, s'est retiré et a quitté la salle pour le vote du compte administratif,
Considérant la présentation du budget primitif et des décisions modificatives de l'exercice considéré,
Considérant la présentation du compte administratif de la commune pour 2024 comme suit :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultat reporté		436 306,64		251 484,14		687 790,78
Total résultat reporté						687 790,78
Opérations de l'exercice	1 672 535,97	1 661 225,36	346 254,32	329 569,35	2 018 790,29	1 990 794,71
Totaux	1 672 535,97	2 097 532,00	346 254,32	581 053,49	2 018 790,29	2 678 585,49
Résultats		424 996,03		234 799,17		659 795,20
Restes à réaliser			148 945,00	148 692,00	148 945,00	148 692,00
Totaux cumulés	1 672 535,97	2 097 532,00	495 199,32	729 745,49	2 167 735,29	2 827 277,49
Résultats de clôture		424 996,03		234 546,17		659 542,20

S'étant fait présenter le compte administratif du budget principal de la commune et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- donne acte, au Maire, de la présentation faite du compte administratif du budget principal de la commune,
- constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
- arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Le Président de séance,

Christian FRATUS

La présente décision peut être contestée devant le Tribunal administratif de Toulouse par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>